



COMMUNE DE  
**Saint-Hilaire**  
**de-Brethmas**

COURRIER REÇU LE

26 MARS 2024 / 14h24

ST HILAIRE DE BRETHMAS

**COMPTE RENDU A LA COLLECTIVITE AU 31/12/2023  
POUR LES ETUDES OPERATIONNELLES DU PROJET  
D'ECOQUARTIER DE LA JASSE DE BERNARD A SAINT  
HILAIRE DE BETHMAS – DEMARCHE AMI  
N°SPL30-077**



*Société Publique Locale 30*  
442 rue Georges Besse - 30000 NIMES  
Tél. : 04.66.38.23.40



**REÇU EN PREFECTURE**  
le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Le présent compte rendu d'activité a été établi conformément aux lois du 7 juillet 1983 et 8 février 1995, et conformément à la convention de mandat.

Ce rapport vise à présenter à la collectivité une description de l'avancement de l'opération, sur le plan physique comme sur le plan financier, pour lui donner les moyens de suivre, en toute transparence, le déroulement de l'opération, et pour lui permettre de décider, le cas échéant, des mesures à prendre pour maîtriser l'évolution de l'opération.

Au terme d'une convention de mandat en date du 01 Juin 2022, la Commune de Saint Hilaire de Brethmas a confié à la Société Publique Locale 30 (SPL 30), les études opérationnelles du projet « Eco quartier la Jasse de Bernard » à Saint Hilaire de Brethmas, dans le cadre de la démarche AMI.

Cette convention de mandat intervient après l'annonce des lauréats de la première vague de l'AMI « Démonstrateurs de la ville durable ». La Commune, accompagnée de la SPL30, fait partie de ces 9 lauréats avec comme projet « L'habitat périurbain autrement – Pour une refonte de la chaîne de conception et de production de l'habitat périurbain ». Un mandat opérationnel a été initié en conséquence entre la Commune et la SPL30. Pour rappel, le Gouvernement a lancé en mai 2021 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) s'intitulant « Démonstrateurs de la ville durable », dans le cadre du 4<sup>ème</sup> Programme d'Investissement d'avenir (PIA4) et du plan France Relance (appelé désormais France 2030). Doté de 305 millions d'euros, l'objectif de cet AMI est de créer « un réseau national de démonstrateurs, à l'échelle d'îlots ou de quartiers, illustrant la diversité des enjeux de la transition écologique et de développement durable des espaces urbains français ». Un démonstrateur correspond à « un projet de transformation global associé à une opération d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme » qui propose une « stratégie de réplication de tout ou partie des composantes innovantes du projet urbain ». L'ambition du démonstrateur doit répondre aux 4 défis de la ville durable à savoir la sobriété dans l'usage des ressources, la résilience par l'adaptation des villes, l'inclusion sociale et la productivité urbaine.

La Collectivité a désigné son représentant légal ou la personne habilitée par son organe délibérant comme étant les responsables compétents pour la représenter pour l'application de la présente convention et notamment pour donner son accord :

- sur le choix du mode de dévolution des divers contrats relatifs à l'exécution des diverses phases d'études et des travaux, y compris leur financement.
- pour approuver le choix des divers cocontractants aux différentes phases d'avancement
- pour donner son accord sur les avant projets et projets
- pour donner son accord sur la réception



ECOQUARTIER LA JASSE DE BERNARD – ST HILAIRE DE BRETHMAS – CRAC 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-030-213002595-20240411-2024\_019-DE

## SOMMAIRE

CONSTAT D'AVANCEMENT .....	4
<b>I. PASSATION ET SUIVI DES MARCHES.....</b>	<b>5</b>
1.1 - Procédures de passation .....	5
1.2 – Suivi des marchés.....	6
1.3 – Marchés de prestations diverses.....	7
<b>II. DEROULEMENT DE L'OPERATION .....</b>	<b>8</b>
<b>SITUATION FINANCIERE .....</b>	<b>11</b>
<b>ÉTAT FINANCIER .....</b>	<b>12</b>
<b>CONVENTION DE MANDAT .....</b>	<b>13</b>



# CONSTAT D'AVANCEMENT



ECOQUARTIER LA JASSE DE BERNARD – ST HILAIRE DE BRETHIMAS – CRAC 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com

# I. PASSATION ET SUIVI DES MARCHES

## 1.1 - PROCEDURES DE PASSATION

### 1.1.1 – Prestations intellectuelles :

- Marché d'Etude Urbaine

Une consultation pour le marché d'étude urbaine pour l'aménagement du futur écoquartier de la Jasse de Bernard en procédure adaptée a été engagée.

Des avis ont été publiés :

- Avis BOAMP n°21-83738 publié en date du 18 juin 2021
- Avis Plateforme n°3691403 publié en date du 18 juin 2021

Date limite de réception des offres : 15/07/2021 à 18h00

2 offres sont parvenues conformes et dans les délais.

L'analyse des offres a été effectuée par la SPL 30. À la suite de cette analyse, il a été décidé le 29/07/2021, lors du troisième comité technique (COTEC), d'engager une négociation sur le prix, le budget d'étude étant légèrement dépassé. Les offres négociées ont été remises pour le 25/08/2021, et le rapport d'analyse définitif avec projet de décision transmis le 27/08/2021 à la maîtrise d'ouvrage. Le Maire, en qualité du représentant du pouvoir adjudicateur, a décidé en date du 17/09/2021 d'attribuer le marché d'étude urbaine au Groupement Ex & Terra / Une Architecte / Seri / Synergis Environnement / Lisode pour un montant de 108 575.00 € HT.



ECOQUARTIER LA JASSE DE BERNARD – ST HILAIRE DE BRETHMAS – CRAC 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-030-213002595-20240411-2024\_019-DE

▪ [Marché de programmation et de préconception](#)

Une consultation pour l'assistance à la programmation et à la préconception innovante et durable des constructions au sein du futur écoquartier de la Jasse de Bernard en procédure adaptée a été engagée.

Date limite de réception des offres : 10/06/2022 à 18h00.

1 offre est parvenue conforme et dans les délais.

L'analyse des offres a été effectuée par la SPL 30. À la suite de cette analyse, le rapport avec le projet de décision a été transmis à la maîtrise d'ouvrage. Le Maire, en qualité du représentant du pouvoir adjudicateur, a décidé en date du 06/07/2022 d'attribuer le marché d'assistance à la programmation et à la préconception innovante et durable des constructions, au Groupement ATELIER IN EXTENSO/ALTEABOIS/BET DURAND/SIGMA ACOUSTIQUE/Atelier ODR pour un montant de 190 000,00 € HT.

## 1.2 – SUIVI DES MARCHES

### 1.2.1 – Marché de prestations intellectuelles

Numéro du marché	ENTREPRISES	Marché	Montant du marché	Date de notification
2077.01	Groupement Ex&Terra (Mandataire)/SEIRI/Synergis Environnement/Lisode/Une Architecte	Marché initial (montant du marché toutes tranches confondues)	108 575,00 €	22/10/2021
		Avenant n°1 (tranche ferme phase 1)	6 000,00 €	20/02/2023



ECOQUARTIER LA JASSE DE BERNARD – ST HILAIRE DE BRETHMAS – CRAC 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-030-213002595-20240411-2024\_019-DE

### 1.3 – MARCHES DE PRESTATIONS DIVERSES

N° de marché	Prestataires	Objet	Montant € HT	Date de notification
LC 2022.002	NATURAE	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un travail sur l'intégration environnementale	5 825,00 €	20/01/2022
LC 2022.046	JEROME MARMOT	Rédaction du programme énergétique et environnemental	17 450,00 €	26/07/2022
LC 2022.048	ALPHA SOL	Mission d'étude géotechnique G2-AVP	3 910,00 €	29/07/2022
LC 2022.049	RICHER GEOMETRE	Relevé topographique	3 270,00 €	29/07/2022
LC 2023.014	RICHER GEOMETRE	Mission relevé topographique complémentaire	2 300,00 €	17/03/2023
LC 2023.022	SEIRI	Mission de prestations intellectuelles AVP détaillé/PRO	11 682,00 €	11/04/2023
LC 2023.031	ABESOL	Mission G2 PRO	3 164,00 €	17/05/2023
LC 2023.039	MINE DE TEALENTS	Etude de faisabilité	11 250,00 €	27/06/2023
LC 2023.042	ALPES CONTROLE	Avis sur les principes constructifs prévue pour la construction de bâtiments d'habitation	9 500,00 €	13/07/2023
LC2023.052	ABESOL	Mission complémentaire (test de perméabilité)	1 993,00 €	27/09/2023



ECOQUARTIER LA JASSE DE BERNARD – ST HILAIRE DE BRETHMAS – CRAC 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com

## II. DEROULEMENT DE L'OPERATION

### En 2022 :

Une fois l'annonce des lauréats faite, la Banque des Territoires a initié un atelier de lancement de l'AMI le 16/03/2022 en Mairie afin de rencontrer les partenaires, de visiter le site, que l'équipe projet puisse présenter le projet (Commune et SPL30), de mieux cerner l'opérationnalité du projet et la façon de l'appuyer via France 2030.

Suite au démarrage de la mission, en plus des comités techniques de suivi régulier du projet (en présence de représentants de la Mairie et de la SPL30), il a été convenu la mise en place de plusieurs entités :

- L'équipe projet qui suivra toute la phase incubation et concevra ensemble le démonstrateur par le biais d'un travail itératif. Sont concernés la Commune, la SPL30, le groupement du marché d'assistance à la programmation et à la pré-conception innovante et durable des constructions, le groupement du marché de l'étude urbaine, l'AMO QEB et SWEEN ;
- Le comité partenarial, avec la représentation des partenaires du projet, comprenant notamment l'équipe de projet, la Banque des Territoires, l'Etat, la Région, le Département, Alès Agglomération, le Pays Cévennes, le SCOT, l'EPF Occitanie, la CCI du Gard, les Collectivités forestières d'Occitanie, le CAUE...

Tout d'abord, le 12/07/2022 a eu lieu la réunion de démarrage des missions du groupement ATELIER IN EXTENSO/ALTEABOIS/BET DURAND/SIGMA ACOUSTIQUE/Atelier ODR et de MARMOT AMO.

Cette démarche innovante, dans laquelle s'inscrivent ces études opérationnelles, offre une nouvelle façon de concevoir un projet avec une proposition d'organiser des sessions de travail participatif et collaboratif intensives dénommées les design charrette. Ces rencontres rassemblent différents partenaires pluridisciplinaires (MOA, aménageur, architecte, urbaniste, ingénieur, entreprise...). En fonction des thématiques évoquées, les participants varient. L'objectif est de générer de la synergie, de l'innovation, de la créativité et des liens de confiance. Ils permettent de valider certains points. En 2022, il y en a eu 3 :



ECOQUARTIER LA JASSE DE BERNARD – ST HILAIRE DE BRETHIMAS – CRAC 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-030-213002595-20240411-2024\_019-DE



- 02/09/2022 : le premier design charrette s'est structuré en deux sessions :
  - o La session du matin était dédiée à l'aménagement de l'écoquartier. Les thématiques suivantes ont été abordées : périmètre / foncier, biodiversité / nature en ville, approche urbanistique / architecturale, mobilités / stationnement, organisation générale du site.
  - o La session de l'après-midi était dédiée à la construction de l'écoquartier. Les thématiques suivantes ont été abordées : architecture bioclimatique, filières et matériaux à privilégier et intérêt de la préfabrication, conception intérieure des habitations.
- 27/09/2022 : le deuxième design charrette s'est organisée le temps d'une après-midi. Il a permis d'aborder dans un premier temps le scénario d'aménagement réalisé par le groupement Ex & Terra / Une Architecte / Seri / Synergis Environnement / Lisode et dans un second temps d'évoquer le sujet de la filière terre (état des lieux, présentation des acteurs, des différents matériaux à base de terre...).
- 28/11/2022 : le dernier design charrette de 2022 portait sur le volet Energie.

En parallèle de ces temps-là, le processus de création de ZAC a été engagé. Une délibération a été prise initiant la concertation préalable. Elle s'est organisée autour d'une réunion publique le 26/10/2022.

En 2023, seront programmés d'autres design charrettes.

### En 2023 :

En 2023, les design charrettes se sont poursuivies :

- 10/02/2023 : le premier design charrette de l'année 2023 s'est structuré en deux sessions :
  - o La session du matin était dédiée à l'aménagement de l'écoquartier et aux VRD innovants au stade AVP ainsi que la programmation et la typologie.
  - o La session de l'après-midi était dédiée aux ressources locales, aux systèmes constructifs et aux stratégies énergétiques.
- 10/03/2023 : le deuxième design charrette était plus restreint en termes de participants. Il a permis d'évoquer le principe constructif, ses matériaux et son prototypage potentiel.
- 07/04/2023 : le troisième design charrette s'est organisé en deux temps :
  - o La session du matin portait sur l'utilisation du bois local dans la construction.



ECOQUARTIER LA JASSE DE BERNARD – ST HILAIRE DE BRETHMAS – CRAC 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com

- La session de l'après-midi était dédiée à la création d'une filière locale de matériaux biosourcés et géosourcés.
- 05/09/2023 : le dernier design charrette s'est effectué en visioconférence et a porté sur le volet énergétique.

En parallèle de ces temps-là, d'autres temps d'échanges et de suivi ont été organisés tout au long de l'année 2023 :

- Des comités de suivi avec la Banque des Territoires se sont tenus le 07/02/2023 en visioconférence et le 22/09/2023 en Mairie ;
- Des points plus réguliers en visioconférence se sont organisés tout au long de l'année avec la Banque des Territoires ;
- Des réunions / design charrettes autour de l'élaboration du principe constructif et de son coût / économie de la construction ;
- Des réunions techniques autour du dossier de réalisation de la ZAC ;
- Des réunions thématiques autour des filières (terre), rencontres avec des acteurs particuliers (WBI, etc.) ;
- Des réunions de suivi des accords-cadres mis à disposition par la Banque des Territoires, relatifs à :
  - L'assistance et au conseil juridique réalisé par PARME AVOCATS ;
  - La répliquabilité de la filière bois (pin maritime des Cévennes) réalisé par EFFICACITY.
- Etc.

2023 a été l'année de l'élaboration du traité de concession d'aménagement de l'écoquartier. En effet, ce dernier a été approuvé par le Conseil Municipal le 24 octobre 2023.

Concernant le projet en lui-même, il devrait être arrêté définitivement en 2024 suite à des études techniques complémentaires. L'approbation du dossier de réalisation de la ZAC devrait intervenir en 2024 également tout comme le dépôt et l'obtention du Dossier Loi sur l'Eau. Le projet devrait passer devant le comité d'engagement de l'AMI DVD le 29/05/2024. En 2024 l'association HabFab débutera sa mission de constitution du groupe pour l'habitat participatif.



ECOQUARTIER LA JASSE DE BERNARD – ST HILAIRE DE BRETHIMAS – CRAC 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-030-213002595-20240411-2024\_019-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-030-213002595-20240411-2024\_019-DE

## SITUATION FINANCIERE

La situation à la date du 31 décembre 2023 fait apparaître, d'une part, les dépenses ordonnancées et payées pour le compte de la Commune de Saint Hilaire de Brethmas pour un montant de 314 016,11 € TTC et d'autre part, les demandes d'acomptes qui lui ont été présentées pour le remboursement des dites dépenses et les produits financiers pour un montant de 403 605,19 €.

Cette situation fait apparaître un solde de trésorerie positif de 89 589,08 €.

La commune de Saint Hilaire de Brethmas prend acte de l'état d'avancement de la mission confiée à la SPL 30.

Pour la SPL 30

Pour la Collectivité

Le 22 MARS 2024

Le

Vincent DELORME  
Directeur Général Délégué

M.



ECOQUARTIER LA JASSE DE BERNARD – ST HILAIRE DE BRETHMAS – CRAC 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-030-213002595-20240411-2024\_019-DE

COURRIER REÇU  
26 MARS 2024 / *LR*  
ST HILAIRE DE BRETHMAS

# ÉTAT FINANCIER



ECOQUARTIER LA JASSE DE BERNARD – ST HILAIRE DE BRETHMAS – CRAC 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-030-213002595-20240411-2024\_019-DE

## 2077 ST HILAIRE DE BRETHMAS-AMI ECO QUARTIER

Intitulé	Bilan HT		Date	Règlements		
	Bilan HT	Engagé HT		Réglé HT	Réglé TVA	Réglé TTC
<b>1 DEPENSES</b>	<b>-667 256.00</b>	<b>-463 181.47</b>		<b>-262 657.59</b>	<b>-51 358.52</b>	<b>-314 016.11</b>
<b>A10 ETUDES PREALABLES</b>	<b>526 476.00</b>	<b>325 026.00</b>		<b>169 544.00</b>	<b>32 783.80</b>	<b>202 327.80</b>
A1002 Géométries - Relevés topographiques	12 000.00	5 570.00		5 570.00	1 114.00	6 684.00
A1003 Etudes de sols	7 500.00	7 074.00		7 074.00	1 414.80	8 488.80
A1010 communication et concertation	30 000.00					
A1011 Etude énergétique	12 000.00					
A1012 Urbaniste- projet et autorisations	91 150.00	85 607.00		50 025.00	8 880.00	58 905.00
A1014 AMO Conception constructions	190 000.00	190 000.00		106 875.00	21 375.00	128 250.00
A1015 amo NATURALISTE	5 826.00	5 825.00				
A1016 AMO QEB	25 000.00	17 450.00				
A1019 Convention de recherche	57 000.00	13 500.00				
A1020 Structuration filière économique	27 000.00					
A1021 Accords cadres	39 000.00					
A1050 Convention IMT	30 000.00					
<b>A17 REMUNERATIONS</b>	<b>135 280.00</b>	<b>135 280.00</b>		<b>92 080.00</b>	<b>18 416.00</b>	<b>110 496.00</b>
A1700 Rémunération	135 280.00	135 280.00		92 080.00	18 416.00	110 496.00
<b>A18 FRAIS DIVERS</b>	<b>5 000.00</b>	<b>2 860.28</b>		<b>867.28</b>	<b>158.72</b>	<b>1 026.00</b>
A1850 Divers et imprévus	5 000.00	2 860.28		867.28	158.72	1 026.00
<b>A19 FRAIS FINANCIERS</b>	<b>500.00</b>	<b>15.19</b>		<b>166.31</b>		<b>166.31</b>
A1901 Frais financiers sur court terme	500.00	15.19		166.31		166.31
<b>2 RECETTES</b>	<b>804 107.20</b>	<b>803 396.70</b>		<b>403 605.19</b>		<b>403 605.19</b>
<b>A40 PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS ET REMBOURSEMENT DE MANDAT</b>	<b>800 107.20</b>	<b>800 107.20</b>		<b>403 590.00</b>		<b>403 590.00</b>
A4030 Remboursements mandant	800 107.20	800 107.20		403 590.00		403 590.00
<b>A50 AUTRES PRODUITS</b>	<b>4 000.00</b>	<b>3 289.50</b>		<b>15.19</b>		<b>15.19</b>
A5000 Produits financiers	4 000.00	3 289.50		15.19		15.19
<b>SOLDE</b>	<b>136 851.20</b>	<b>340 215.23</b>				<b>89 589.08</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-030-213002595-20240411-2024\_019-DE



## 2077 ST HILAIRE DE BRETHMAS-AMI ECO QUARTIER

Intitulé	Bilan HT	Engagé HT	Date	Règlements			
				Réglé HT	Réglé TVA	Réglé TTC	
Dont Avances dont pénalités	Dont RG	Dont TTC	Dont pénalités	Dont RG	Dont TTC	Dont pénalités	
<b>1 DEPENSES</b>	<b>-667 256.00</b>	<b>-463 181.47</b>		<b>-262 657.59</b>	<b>-51 358.52</b>	<b>-314 016.11</b>	
<b>A10 ETUDES PREALABLES</b>	<b>526 476.00</b>	<b>325 026.00</b>		<b>169 544.00</b>	<b>32 783.80</b>	<b>202 327.80</b>	
A1002 Géomètres - Relevés topographiques	12 000.00	5 570.00		5 570.00	1 114.00	6 684.00	
LC2022.049 LC2022.049 RICHER géomètre - RICHER GEOMETRE EXPERT		3 270.00		3 270.00	654.00	3 924.00	
002220 LC2022.049 RICHER géomètre			25/10/2022	3 270.00	654.00	3 924.00	
LC2023.014 LC2023.014 RELEVÉ TOPO COMPLEMENTAIRE - RICHER GEOMETRE		2 300.00		2 300.00	460.00	2 760.00	
002754 LC2023.014 RELEVÉ TOPO COMPLEMENTAIRE			25/04/2023	2 300.00	460.00	2 760.00	
A1003 Etudes de sols	7 500.00	7 074.00		7 074.00	1 414.80	8 488.80	
LC2022.048 LC2022.048 M2077 Etudes de sols - ALPHA SOL SARL		3 910.00		3 910.00	782.00	4 692.00	
22-10085 LC2022.048 M2077 Etudes de sols			25/11/2022	3 910.00	782.00	4 692.00	
LC2023.031 LC2023.031 MISSION G2-PRO - ABESOL		3 164.00		3 164.00	632.80	3 796.80	
002972 LC2023.031 MISSION G2-PRO			25/09/2023	3 164.00	632.80	3 796.80	
A1010 communication et concertation	30 000.00						
A1011 Etude énergétique	12 000.00						
A1012 Urbaniste- projet et autorisations	9.1 150.00	85 607.00		50 025.00	8 880.00	58 905.00	
LC2023.022 LC2023.022 MISSION COMPLEMENTAIRE amgt - SEIRI SARL		11 682.00		5 625.00	1 125.00	6 750.00	
LC2023.039 ETUDE DE FAISABILITE - MINE DE TALENTS		5 625.00		5 625.00	1 125.00	6 750.00	
003203 ETUDE DE FAISABILITE			30/11/2023	5 625.00		5 625.00	
LC2023.039 ETUDE DE FAISABILITE - SCHERRER OLIVIER		5 625.00		5 625.00		5 625.00	
003203 ETUDE DE FAISABILITE			30/11/2023	5 625.00		5 625.00	
LC2023.042 MISSION POUR AVIS SUR PRINCIPES CONSTRUCTIFS - BUREAU		9 500.00		7 600.00	1 520.00	9 120.00	
002993 MISSION POUR AVIS SUR PRINCIPES CONSTRUCTIFS			31/08/2023	2 850.00	570.00	3 420.00	
003165 MISSION POUR AVIS SUR PRINCIPES CONSTRUCTIFS			25/10/2023	4 750.00	950.00	5 700.00	
M2077.01 M2077.01 MARCHE MOE URBAINE - EX & TERRA		34 525.00		22 150.00	4 430.00	26 580.00	
002360 M2061.01 CONCEPTION URBAINE			23/12/2022	12 650.00	2 530.00	15 180.00	
002546 M2077.01 MARCHE MOE URBAINE			24/02/2023	4 400.00	880.00	5 280.00	
002683 M2077.01 MARCHE MOE URBAINE			24/03/2023	5 100.00	1 020.00	6 120.00	
M2077.01 M2077.01 MARCHE MOE URBAINE - LISODE		1 800.00		1 800.00	360.00	2 160.00	
002160 M2061.01 CONCEPTION URBAINE			23/12/2022	1 800.00	360.00	2 160.00	
M2077.01 M2077.01 MARCHE MOE URBAINE - SEIRI SARL		16 850.00		7 225.00	1 445.00	8 670.00	
002160 M2061.01 CONCEPTION URBAINE			23/12/2022	5 225.00	1 045.00	6 270.00	
002146 M2077.01 MARCHE MOE URBAINE			24/02/2023	1 100.00	220.00	1 320.00	
002183 M2077.01 MARCHE MOE URBAINE			24/03/2023	900.00	180.00	1 080.00	
4 AMO Conception constructions	190 000.00	190 000.00		106 875.00	21 375.00	128 250.00	
M2077.02 M2077.02 MARCHE MOE PRE CONCEPTION - ALTEA BOIS SARL		38 950.00		19 475.00	3 895.00	23 370.00	
88 M2077.01 MARCHE MOE PRE CONCEPTION			26/12/2022	2 280.00	456.00	2 736.00	
56 MARCHE DE MOE			24/03/2023	4 560.00	912.00	5 472.00	
42 M2077.01 MARCHE MOE PRE CONCEPTION			25/07/2023	3 800.00	760.00	4 560.00	

## 2077 ST HILAIRE DE BRETHMAS-AMI ECO QUARTIER

Intitulé	Bilan HT	Engagé HT	Date	Règlements			
				Réglé HT	Réglé TVA	Réglé TTC	Dont RG Dont Avances dont pénalités
003033 M2077.02 MARCHÉ MOE PRE CONCEPTION			25/09/2023	4 560.00	912.00	5 472.00	
003140 M2077.02 MARCHÉ MOE PRE CONCEPTION			25/10/2023	4 275.00	855.00	5 130.00	
M2077.02 M2077.02 MARCHÉ MOE PRE CONCEPTION - ATELIER ODR		25 650.00		14 962.50	2 992.50	17 955.00	
002388 M2077.01 MARCHÉ MOE PRE CONCEPTION			26/12/2022	1 710.00	342.00	2 052.00	
002656 MARCHÉ DE MOE			24/03/2023	4 560.00	912.00	5 472.00	
002942 M2077.01 MARCHÉ MOE PRE CONCEPTION			25/07/2023	2 850.00	570.00	3 420.00	
003033 M2077.02 MARCHÉ MOE PRE CONCEPTION			25/09/2023	2 992.50	598.50	3 591.00	
003140 M2077.02 MARCHÉ MOE PRE CONCEPTION			25/10/2023	2 850.00	570.00	3 420.00	
M2077.02 M2077.02 MARCHÉ MOE PRE CONCEPTION - DURAND BUREAU ETUDE		35 625.00		19 475.00	3 895.00	23 370.00	
002388 M2077.01 MARCHÉ MOE PRE CONCEPTION			26/12/2022	2 280.00	456.00	2 736.00	
002656 MARCHÉ DE MOE			24/03/2023	4 560.00	912.00	5 472.00	
002942 M2077.01 MARCHÉ MOE PRE CONCEPTION			25/07/2023	3 800.00	760.00	4 560.00	
003033 M2077.02 MARCHÉ MOE PRE CONCEPTION			25/09/2023	4 560.00	912.00	5 472.00	
003140 M2077.02 MARCHÉ MOE PRE CONCEPTION			25/10/2023	4 275.00	855.00	5 130.00	
M2077.02 M2077.02 MARCHÉ MOE PRE CONCEPTION - HERVE REDARES ATELIER		78 470.00		45 552.50	9 110.50	54 663.00	
002388 M2077.01 MARCHÉ MOE PRE CONCEPTION			26/12/2022	6 194.00	1 238.80	7 432.80	
002656 MARCHÉ DE MOE			24/03/2023	15 200.00	3 040.00	18 240.00	
002942 M2077.01 MARCHÉ MOE PRE CONCEPTION			25/07/2023	8 227.00	1 645.40	9 872.40	
003033 M2077.02 MARCHÉ MOE PRE CONCEPTION			25/09/2023	7 666.50	1 533.30	9 199.80	
003140 M2077.02 MARCHÉ MOE PRE CONCEPTION			25/10/2023	8 265.00	1 653.00	9 918.00	
M2077.02 M2077.02 MARCHÉ MOE PRE CONCEPTION - SIGMA ACOUSTIQUE		11 305.00		7 410.00	1 482.00	8 892.00	
002388 M2077.01 MARCHÉ MOE PRE CONCEPTION			26/12/2022	836.00	167.20	1 003.20	
002656 MARCHÉ DE MOE			24/03/2023	1 520.00	304.00	1 824.00	
002942 M2077.01 MARCHÉ MOE PRE CONCEPTION			25/07/2023	1 520.00	304.00	1 824.00	
003033 M2077.02 MARCHÉ MOE PRE CONCEPTION			25/09/2023	1 824.00	364.80	2 188.80	
003140 M2077.02 MARCHÉ MOE PRE CONCEPTION			25/10/2023	1 710.00	342.00	2 052.00	
A1015 amo NATURALISTE	5 826.00	5 825.00					
LC2022.002 LC 2022.002 INTEGRATION ENVIRONNEMENTALE - NATURAE SARL		5 825.00					
A1016 AMO QEB	25 060.00	17 450.00					
LC2022.046 M2077 REDACTION PROG ENERGETIQUE - JEROME		17 450.00					
A1019 Convention de recherche	57 000.00	13 500.00					
LC2022.046 M2077 REDACTION PROG ENERGETIQUE - JEROME		13 500.00					
A1020 CONVENTION RECHERCHE ET DVLPT COMMUNAUTE ENERGETIQUE -		13 500.00					
0 Structuration filière économique	27 000.00						
1 Accords cadres	39 000.00						
0 Convention IMT	30 000.00						
<b>REMUNERATIONS</b>	<b>135 280.00</b>	<b>135 280.00</b>					
0 Rémunération	135 280.00	135 280.00					
SPL30-077 REMUNERATION AMI SHDB - SPL30		135 280.00					
				92 080.00	18 416.00	110 496.00	
				92 080.00	18 416.00	110 496.00	

## 2077 ST HILAIRE DE BRETHMAS-AMI ECO QUARTIER

Intitulé	Bilan HT	Engagé HT	Date	Règlements			
				Réglé HT	Réglé TVA	Réglé TTC	Dont RG Dont Avances dont pénalités
002212 SPL30-077 REMUNERATION AMI SHDB			26/12/2022	21 765.00	4 353.00	26 118.00	
002495 SPL30-077 REMUNERATION AMI SHDB			13/01/2023	31 420.00	6 284.00	37 704.00	
002949 SPL30-077 REMUNERATION AMI SHDB			28/07/2023	21 930.00	4 386.00	26 316.00	
003197 SPL30-077 REMUNERATION AMI SHDB			24/11/2023	16 965.00	3 393.00	20 358.00	
<b>A18 FRAIS DIVERS</b>	<b>5 000.00</b>	<b>2 860.28</b>		<b>867.28</b>	<b>158.72</b>	<b>1 026.00</b>	
A1850 Divers et imprévus	5 000.00	2 860.28		867.28	158.72	1 026.00	
22-01059 PUBLICATION MISSION AMO - JOURNAUX OFFICIELS		720.00	25/08/2022	720.00	144.00	864.00	
001948 4518933				720.00	144.00	864.00	
23-01406 PLATEAUX REPAS REUNION DU 06/09/2023 - La fourchette des arènes		147.28		147.28	14.72	162.00	
003086 PLATEAUX REPAS REUNION DU 06/09/2023			25/09/2023	147.28	14.72	162.00	
LC2023-052 INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES - ABESOL		1 993.00					
<b>A19 FRAIS FINANCIERS</b>	<b>500.00</b>	<b>15.19</b>		<b>166.31</b>		<b>166.31</b>	
A1901 Frais financiers sur court terme	500.00	15.19		166.31		166.31	
99999/0 DIFFERENTIELLE INTERET - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS		15.19		166.31		166.31	
002623 Intérêts au 31/12/2022			09/06/2023	166.31		166.31	
24-15198 DIFFERENTIELLE INTERET regul 2022			01/01/2023	-150.92		-150.92	
24-15199 DIFFERENTIELLE INTERET regul 2022			01/01/2023	150.92		150.92	
<b>2 RECETTES</b>	<b>804 107.20</b>	<b>803 396.70</b>		<b>403 605.19</b>		<b>403 605.19</b>	
<b>A40 PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS ET REMBOURSEMENT DE MANDAT</b>	<b>800 107.20</b>	<b>800 107.20</b>		<b>403 590.00</b>		<b>403 590.00</b>	
A4030 Remboursements mandant	800 107.20	800 107.20		403 590.00		403 590.00	
22-01036 DEMANDE D'AVANCE - COMMUNE SAINT HILAIRE DE BRETHMAS		800 107.20		403 590.00		403 590.00	
22-08949 DEMANDE D'AVANCE			06/12/2022	200 000.00		200 000.00	
22-10405 DEMANDE D'AVANCE			19/07/2023	63 590.00		63 590.00	
23-12091 DEMANDE D'AVANCE			19/07/2023	140 000.00		140 000.00	
<b>A50 AUTRES PRODUITS</b>	<b>4 000.00</b>	<b>3 289.50</b>		<b>15.19</b>		<b>15.19</b>	
A5000 Produits financiers	4 000.00	3 289.50		15.19		15.19	
99998/0 OP 2077 DIFFERENTIELLE INTERET - CAISSE DES DEPOTS ET		3 289.50		15.19		15.19	
002622 Intérêts au 31/12/2022			15/06/2023	15.19		15.19	
24-15197 OP 2077 DIFFERENTIELLE INTERET regul 2022			01/01/2023	150.92		150.92	
24-15198 OP 2077 DIFFERENTIELLE INTERET regul 2022			01/01/2023	-150.92		-150.92	
<b>50</b>	<b>136 851.20</b>	<b>340 215.23</b>				<b>89 589.08</b>	

REÇU EN PREFECTURE  
le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-030-213002595-20240411-2024\_019-DE

COURRIER REÇU LE  
26 MARS 2024 / *26*  
ST HILAIRE DE BRETHMAS

# CONVENTION DE MANDAT



ECOQUARTIER LA JASSE DE BERNARD – ST HILAIRE DE BRETHMAS – CRAC 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-030-213002595-20240411-2024\_019-DE







**ARTICLE 11. MODALITES DE PaiEMENT DE LA REMUNERATION**

La rémunération sera facturée au fur et à mesure de l'avancement des études, sur le constat de l'achèvement de la répartition des tâches :

Mission	Description du projet / montage	Montant
Mission 1 - INCUBATION DU PROJET ET DE MONTAGE	A la venue du programme global de l'opération et à la mise à jour de ses ambitions AMI	9 600,00 € HT
	AVANTAGE : du projet / aménagement et de construction (voir 4 800,00 € HT)	
	A la vérification de tous les paramètres de l'étape de conception	4 800,00 € HT
Mission 2 - ANIMATEUR ET COORDONATEUR DE LA DEMARCHE DE L'AMI ET DES PARTENAIRES - TRANCHE TEMPE	A l'arrêt du projet écoprojet et traité (voir PMO)	4 800,00 € HT
	Au montage des services de l'AMI (Financier, CH)	7 200,00 € HT
	A la remise du bilan de la concertation sur le projet	2 400,00 € HT
	A la réalisation de l'étude d'ambition énergétique	7 200,00 € HT
	A la réalisation du projet collectif économique des bilieux	9 600,00 € HT
	A la signature de la convention (F+habitation) avec la Banque des Territoires	9 600,00 € HT
	A la mise à jour des modalités de réhabilitation	4 800,00 € HT
	A la présentation du projet en comité d'engagement (rapport fin	9 600,00 € HT
Mission 3 - ANIMATEUR ET COORDONATEUR DE LA DEMARCHE DE L'AMI ET DES PARTENAIRES - TRANCHE OPTIONNELLE (F+habitation)	Tranche optionnelle : prolongation de la mission n°2 pendant une durée de 2 mois - forfait forfaitaire	2 450,00 € HT
	Montant	2 450,00 € HT

Le délai de paiement des acomptes est de 30 jours à compter de la réception de la demande d'acompte par le prestataire. Le montant des acomptes est de 25% de la somme totale des prestations prévues au contrat. Le solde des acomptes sera versé au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Le montant des acomptes sera versé au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Le montant des acomptes sera versé au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

**ARTICLE 12. CONSTATION DE L'ACHEVEMENT DE LA MISSION**

Une fois achevée la mission, le prestataire remettra au maître d'ouvrage le constat de l'achèvement de la mission. Le constat de l'achèvement de la mission sera remis au maître d'ouvrage par le prestataire. Le constat de l'achèvement de la mission sera remis au maître d'ouvrage par le prestataire.

**ARTICLE 13. RESPONSABILITE DU MANDATAIRE**

Le Mandataire répondra de la mission à l'égard des tiers dans l'exercice des attributions confiées. Le Mandataire sera responsable de la mission à l'égard des tiers dans l'exercice des attributions confiées. Le Mandataire sera responsable de la mission à l'égard des tiers dans l'exercice des attributions confiées.

**ARTICLE 14. ASSURANCES**

Le Mandataire devra souscrire, sur le dossier de la mission, d'une police d'assurance pour couvrir sa responsabilité civile professionnelle. Le Mandataire devra souscrire, sur le dossier de la mission, d'une police d'assurance pour couvrir sa responsabilité civile professionnelle.

**ARTICLE 15. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Dès lors que la prestation permet le traitement de données personnelles, le Mandataire déclare parfaitement avoir conscience de l'importance de la protection des données personnelles. Le Mandataire déclare parfaitement avoir conscience de l'importance de la protection des données personnelles.

**ARTICLE 16. CLAUSE DE NON-CONCURRENCE**

Il est convenu entre les parties que les conditions d'exécution financière du marché pourront être adaptées en fonction de l'évolution du marché. Il est convenu entre les parties que les conditions d'exécution financière du marché pourront être adaptées en fonction de l'évolution du marché.

**ARTICLE 17. MODALITES DE FINANCEMENT ET DE REGLEMENT DES DEFENSES**

Le Mandataire devra souscrire, sur le dossier de la mission, d'une police d'assurance pour couvrir sa responsabilité civile professionnelle. Le Mandataire devra souscrire, sur le dossier de la mission, d'une police d'assurance pour couvrir sa responsabilité civile professionnelle.

**ARTICLE 18. DUREE**

La durée de la mission est de 11 mois à compter de la date de signature du présent contrat. La durée de la mission est de 11 mois à compter de la date de signature du présent contrat. La durée de la mission est de 11 mois à compter de la date de signature du présent contrat.

**ARTICLE 19. ENVELOPPE PREVISIONNELLE DES ETUDES**

L'enveloppe prévisionnelle de la phase construction est de 531 476 € HT. L'enveloppe prévisionnelle de la phase construction est de 531 476 € HT. L'enveloppe prévisionnelle de la phase construction est de 531 476 € HT.

**ARTICLE 20. REMUNERATION DU MANDATAIRE**

Le présent mandat est passé à prix ferme et non actualisable. Le montant de la rémunération du Mandataire est de 36 000 € HT. Le présent mandat est passé à prix ferme et non actualisable. Le montant de la rémunération du Mandataire est de 36 000 € HT.

Tranche	Description	Montant TTC
Mission 1 - Incubation du projet et de montage	Tranche obligatoire - Mission 1 - Incubation du projet et de montage	36 000 € HT
Mission 2 - Animateur et coordinateur de la démarche de l'AMI et des partenaires - Tranche tempore	Tranche obligatoire - Mission 2 - Animateur et coordinateur de la démarche de l'AMI et des partenaires - Tranche tempore	27 000 € HT
Mission 3 - Animateur et coordinateur de la démarche de l'AMI et des partenaires - Tranche optionnelle	Tranche optionnelle - Mission 3 - Animateur et coordinateur de la démarche de l'AMI et des partenaires - Tranche optionnelle	12 750 € HT
Forfait de rémunération HT	Forfait de rémunération HT	135 280 € HT
Montant TVA (20%)	Montant TVA (20%)	27 056 € HT
Montant TTC	Montant TTC	162 336 € HT







REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-030-213002595-20240411-2024\_019-DE